



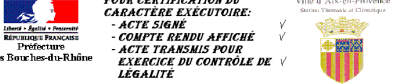
Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.244**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27634- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2009.0713 RELATIVE AUX INDEMNITES
DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliott BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Robert FOUQUET, M. Hervé GUERRERA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

MA 99 17

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 03/06/13**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO**Nomenclature** : 5.2 Fonctionnement des assemblées**Politique Publique** : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**OBJET** : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2009.0713 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 mars 2013, Mme Brigitte DEVESA nous a informé de son intention de quitter le groupe d'opposition municipale et de rejoindre le groupe de la majorité.

Mme DEVESA a confirmé cette information par courrier, en date du 12 février 2013.

Par arrêté n°517 du 30 avril 2013, il a été attribué à Mme DEVESA une délégation de fonction relative à la Précarité Énergétique

Conformément à l'article L2123-24-1 du C.G.C.T, il convient de voter une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses compétences, ainsi, il est décidé de modifier la délibération n°2009.073 relative à l'attribution d'indemnités de fonctions des élus municipaux.

Compte tenu de ces éléments, les montants mensuels bruts à retenir pour Mme Brigitte DEVESA s'élèvent désormais à 609,65 € à compter de l'attribution de sa délégation de fonction et ce en cohérence avec les indemnités des Conseillers Municipaux disposant d'une délégation (délibération n°2009.073 du 2 août 2009)

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** que ces indemnités sont fixées par référence aux traitements de la Fonction Publique et suivent leur indexation, sachant que le montant total de la dépense est inscrit au Budget de la Ville – Fonction : 92021 - Nature : 6531 – qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.244 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2009.0713 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX

Présents et représentés	: 41
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Jacques AGOPIAN, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**